

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du vendredi 13 avril 2018



Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 13 avril 2018, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Etaient présents : Madame MOFFELEIN Chantal, Madame DEGROOTE Ludivine, Monsieur CLEENEWERCK Jean-Luc (Adjoints), Messieurs POIDEVIN Etienne, VANTORRE Eric, Mesdames PITREL Anne-Marie, DASSONVILLE Amélie, Monsieur ARNAUD Jean-Sylvain, Madame BROUTIN Doriane.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur BACK Jean-Bernard a donné pouvoir à Madame DEGROOTE Ludivine, Monsieur BUTAYE Jean-Jérôme a donné pouvoir à Madame MOFFELEIN Chantal, Monsieur DEBAVELAERE Christophe a donné pouvoir à Madame DASSONVILLE Amélie, Madame RYCKELYNCK Régine a donné pouvoir à Madame PITREL Anne-Marie, Madame CHOCQUET Catherine a donné pouvoir à Monsieur CLEENEWERCK Jean-Luc, Monsieur VANDAELE Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur Etienne POIDEVIN.

Etaient absents : Madame Marina MARTEL, Madame Isabelle VIENNE, Madame Dominique FOREST.

La séance débute à 19h00

Le compte-rendu du conseil municipal du 21 mars 2018 est adopté.

Monsieur le Maire présente un tableau mettant en évidence les évolutions de la section de fonctionnement du budget de la commune entre 2001 et 2017.

- **Finances : Vote des taux d'imposition 2018.**

Conformément à l'engagement prit, les taux restent identiques pour l'année 2018. A savoir :

- Taux de taxe d'habitation : 18,29 % ;
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 22,16 % ;
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 48,65 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Finances : Approbation du compte de gestion 2017.**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK présentent les dépenses et recettes de l'année 2017. Le compte de gestion, document réalisé par le comptable public, est identique au compte administratif, document communal.

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

- **Finances : Approbation du compte administratif 2017.**

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 180 679,64 € et un déficit d'investissement de – 155 252,18 €. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Solde de clôture 2016	+ 282 500,40 €
<i>Recettes 2017</i>	<i>1 584 996,20 €</i>
<i>Dépenses 2017</i>	<i>1 539 996,00 €</i>
Soit résultat exercice 2017	45 000,20 €
Part affectée à l'investissement	146 820,96 €
<b>→Clôture 2017</b>	<b>180 679,64 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde de clôture 2016	- 146 820,96 €
<i>Recettes 2017</i>	<i>156 918,09 €</i>
<i>Dépenses 2017</i>	<i>165 349,31 €</i>
Soit résultat de clôture 2017	- 8 431,22 €
<b>→Clôture 2017</b>	<b>- 155 252,18 €</b>

Après la présentation, Monsieur le Maire quitte la salle afin que les membres du conseil municipal procèdent au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2017 de la commune est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

• **Finances : Affectation du résultat.**

Compte tenu des résultats, il est proposé au conseil municipal d'affecter 155 252,18 € au compte 1068 et de combler ainsi le déficit d'investissement (ligne 001).

Le reste de l'excédent de fonctionnement de 25 427, 46 € sera inscrit sur la ligne 002 des recettes de fonctionnement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Finances : Approbation du budget primitif 2018.**

Le budget primitif 2018 est présenté au conseil municipal. Il est indiqué aux conseillers que les dotations sont en baisse et que les attributions de compensation sont des décisions de l'Etat.

Monsieur le Maire détaille ensuite les opérations d'investissement projetées pour 2018. A savoir :

- La construction des vestiaires et du club-house autonomes en énergie.
- La rénovation de la salle des sports (pignons en dur, raccord de charpente, chaufferie et rénovation des vestiaires).
- La rénovation de l'école Victor Hugo (restauration du pignon côté maternelle et changement des menuiseries côté élémentaire).
- L'enfouissement des réseaux rue du Général Anthoine.
- Le remplacement de l'éclairage public.

Afin de financer ces projets, un emprunt sera nécessaire. Monsieur le Maire rappelle que plusieurs emprunts seront remboursés courant 2018 et 2019. Seuls resteront les emprunts concernant la médiathèque. Par ailleurs, il est rappelé que le conseil municipal applique le principe de ne pas faire peser les investissements sur une génération et s'oriente donc traditionnellement vers des emprunts longs.

En empruntant 700 000 € à un taux de 2%, l'effort demandé ne sera pas plus important que l'effort demandé lors de l'achat du Grönhof.

En outre, Monsieur le Maire ajoute que des subventions peuvent être sollicitées pour les projets de rénovation de l'école et de la salle des sports. Concernant les vestiaires, la commune attend toujours un financement de la Région au titre du FEDER et la CCHF.

Les projets seront inscrits par décisions modificatives au fur et à mesure des arrivées de devis.

Enfin, il est proposé aux membres du Conseil d'accepter le remplacement de la perche de tir à l'arc puisque le coût du démontage et du déplacement de la perche actuelle sera aussi élevé. La perche actuelle pourra être vendue. Le terrain dit « indivision Danote » fera l'objet d'un futur aménagement, non défini pour le moment.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

- **Avis sur la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion du Nord.**

Monsieur le Maire précise que la CUD est un gros contributeur au Centre Gestion. Il est proposé d'émettre un avis défavorable à la désaffiliation.

L'avis défavorable est adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses.**

- Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur l'autorisation pour un agriculteur de passer sur un chemin appartenant au domaine privé de la commune. Le conseil donne un avis favorable à cette demande.
- Autorisation de renouvellement de la ligne de trésorerie. Il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie pour couvrir les dépenses de la collectivité dans l'attente des encaissements de recettes. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- Création du poste d'adjoint administratif. Il s'agit d'une mise en jour. Le poste est déjà créé mais la délibération ne correspond aux attentes du centre de gestion. Il s'agit d'une formalité administrative. La proposition est adoptée à l'unanimité.
- Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK s'est fait interpellé par un habitant concernant le marché « éolienne » et plus particulièrement sur la taille des éoliennes. Monsieur le Maire précise que les 3 éoliennes mesurent 12 m.
- Monsieur Jean-Sylvain ARNAUD évoque la cession à titre gracieux d'une bande de 1,50 m. les riverains ne souhaitent pas acquérir le fossé. Monsieur le Maire rappelle que ce fossé ne sert qu'aux riverains de la rue de Bambecque et que le promoteur a prévu un rejet des eaux pluviales pour les futurs acquéreurs sur la rue. La cession du fossé conforte ce qui est fait actuellement.

La séance est levée à 20h50.